

Santé

Assurance Complémentaire Santé Frais de soins

Initiatives retraite de Saône-et-Loire



Pourquoi choisir Groupama Rhône-Alpes Auvergne

Un acteur engagé dans la vie locale

Par son implication aux côtés des acteurs de l'économie locale dont les collectivités, par sa politique de partenariats et mécénat, Groupama Rhône-Alpes Auvergne contribue au développement de ses territoires.

Un employeur sur ses territoires

Avec 100 % des collaborateurs qui vivent et travaillent sur le territoire, Groupama Rhône-Alpes Auvergne contribue au maintien de l'emploi local. Leur présence garantit aussi une qualité de service et d'écoute sans égale.

Un acteur innovant en termes de services

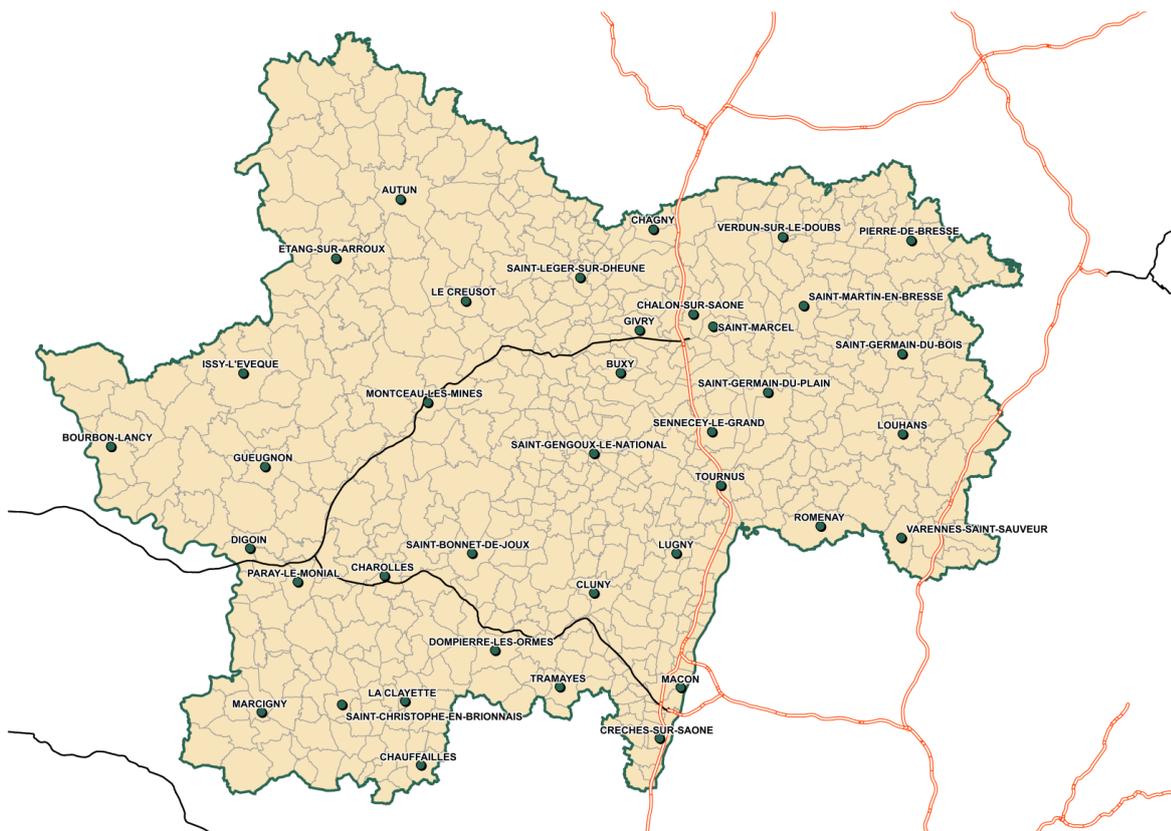
Groupama Rhône-Alpes Auvergne innove et anticipe les solutions de demain en proposant des services adaptés aux préoccupations de ses clients.

Une vraie relation durable avec vous

Accessibilité, proximité ou prévention des risques, Groupama Rhône-Alpes Auvergne crée une vraie relation durable et responsable avec ses clients et à chaque étape de leur vie.



Groupama en Saône-et-Loire, c'est...



Une forte implantation et proximité de nos conseillers

39 Agences

100 Conseillers particuliers, professionnels et agricoles

7 Chargés de clientèle entreprises, assurances collectives, collectivités, gestionnaire patrimoine et préventeur

Une présence forte des élus Groupama sur le terrain, relais entre Groupama et ses sociétaires

45 Caisses locales

656 Administrateurs

Les services exclusifs Groupama pour vous simplifier la vie

Assistance santé

Pour offrir vos garanties d'assistance à vos proches

Aide-ménagère, livraison de médicaments ou de repas, garde à domicile, téléassistance : ces services d'assistance sont inclus dans votre complémentaire Groupama en cas d'immobilisation chez vous suite à hospitalisation, accident ou à maladie.

Avec RELAIMOI, vous avez désormais la possibilité, en cas de pépin, de partager ces services d'assistance santé avec les membres de votre famille : parents, enfants, petits-enfants. Qu'ils soient assurés Groupama, ou pas !*

**Voir détails et conditions auprès de votre conseiller Groupama.*

6 téléconsultations médicales à distance

Offertes avec QARE

Déserts médicaux en zones rurales, engorgement des cabinets médicaux dans les villes, délai d'attente de plusieurs mois pour certains spécialistes. L'accès rapide aux soins pour tous n'est plus garanti de nos jours.

Groupama s'engage et vous donne accès aux médecins généralistes et spécialistes de QARE (ophtalmologue, pédiatre, dermato, etc...) : 6 téléconsultations offertes par an et par bénéficiaire incluses dans votre mutuelle.

Inscrivez-vous sur votre Espace client.
Zéro euro payé par l'assuré !*



L'assurance santé groupama dédiée aux adhérents INITIATIV'RETRAITE 71



Un réseau Sévéane de partenaires de proximité*

- Des partenaires **opticiens** : verres progressifs intégralement remboursés, amincissement, anti-rayures, anti-salissures, anti-reflets, garantie casse 2 ans.
- Des partenaires **dentistes** : prix encadrés sur les prothèses dentaires, garantie casse et réparations 10 ans
- Des partenaires **audioprothésistes** : tarifs négociés sur le prix des appareils, adaptation/contrôles de suivi gratuits.

Des niveaux de formules au choix pour répondre aux besoins de chacun

- **FORMULE Sécurité** : des garanties solides et un budget maîtrisé.
- **FORMULE sécurité+** : des garanties solides et une formule hospitalisation renforcée.
- **FORMULE CONFORT** : des garanties améliorées et des soins médicaux renforcés.
- **FORMULE OPTIMUM** : d'excellentes garanties à un tarif privilégié.

*De bons remboursements en hospitalisation, dépassements d'honoraires, médecines douces, implants dentaires et audioprothèses, actes de prévention**.*

Des services avantageux et innovants

- Un **tiers payant** généralisé.
- Une **assistance aux personnes 24h/24, 7j/7** (heures aides ménagères à domicile en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation chez vous...*).
- La **garde de vos petits-enfants** en cas de souci de santé (si vous en avez la garde habituelle et que vous êtes immobilisé suite à maladie ou accident*).

Contrats responsables et réforme 100% Santé

- Chacune des formules proposées entre dans le cadre des **contrats responsables** et intègre **les remboursements de la réforme « 100% Santé »** (Journal officiel du 12 janvier 2019).

Une couverture santé pour tous les adhérents INITIATIV'Retraite 71

- Sans condition
- Sans délai de carence
- Avec des garanties immédiates et viagères

*Voir auprès d'un conseiller Groupama.

**Selon la formule choisie.

Nos formules

SÉCURITÉ

SÉCURITÉ +

CONFORT

OPTIMUM

HOSPITALISATION

Prise en charge dès le 1er jour

	OPTAM ⁽¹⁾	220 % BR	300 % BR	300 % BR	400 % BR
Honoraires de soins	NON OPTAM ⁽¹⁾	200 % BR	200 % BR	200 % BR	200 % BR
Frais de séjour		200 % BR	300 % BR	300 % BR	400 % BR
Forfait journalier hospitalier		Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière ⁽²⁾		35 €/j	60 €/j	60 €/j	70 €/j
Lit et repas d'accompagnant ⁽²⁾		20 €/j	25 €/j	25 €/j	35 €/j
Frais de TV, téléphone et journaux (sur justificatifs) ⁽²⁾		-	5 €/j	5 €/j	10 €/j

ASSISTANCE

		Conditions générales	Conditions générales	Conditions générales
Assistance en déplacement*		-		
Assistance à domicile ⁽³⁾		jusqu'à 25 h 300 €	jusqu'à 30 h 300 €	jusqu'à 35 h 300 €
- Aide ménagère et garde à domicile* (2 fois par an et par bénéficiaire)				
- Frais de rapprochement familial, frais de livraison et prise en charge des animaux* (2 fois par an par bénéficiaire)				
- Portage des repas et téléassistance		Selon conditions générales		
Téléconsultation* : accès par groupama.fr		6 téléconsultations maximum par bénéficiaire de +18 ans et par an		

Enveloppe supplémentaire suite à un séjour de 8 jours consécutifs et plus en établissement hospitalier

Auxiliaire de vie/aide ménagère (par an et par bénéficiaire)	15 h	18 h	18 h	20 h
--	------	------	------	------

Services

Services d'informations santé, services d'accompagnement*	inclus
Espace client sécurisé* : consultation des remboursements et attestation de tiers payant téléchargeable	

SOINS COURANTS

Honoraires médicaux et para-médicaux

	OPTAM ⁽¹⁾	150 % BR	150 % BR	220 % BR	220 % BR
Généralistes et spécialistes conventionnés ou non (y/c radiologues)	NON OPTAM ⁽¹⁾	130 % BR	130 % BR	200 % BR	200 % BR
Psychologues remboursés par le Régime Obligatoire		100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Autres médicaux		130 % BR	130 % BR	200 % BR	200 % BR

Médicaments

Prescrits et remboursés par le régime obligatoire à 65 %, 30 % et 15 %	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
--	----------	----------	----------	----------

Analyses et examens de laboratoires

Analyses et examens de laboratoires	130 % BR	130 % BR	200 % BR	200 % BR
-------------------------------------	----------	----------	----------	----------

Matériel médical

Appareillage (hors optique, dentaire et aide auditive)	130 % BR	130 % BR	200 % BR	200 % BR
--	----------	----------	----------	----------

Autres soins pris en charge par le régime obligatoire

Frais de transports médicaux	130 % BR	130 % BR	200 % BR	200 % BR
------------------------------	----------	----------	----------	----------

Frais thermaux pour les cures acceptées par le régime obligatoire	130 % BR	130 % BR	200 % BR	200 % BR
---	----------	----------	----------	----------

Frais d'hébergement et de transport pour les cures thermales acceptées par le régime obligatoire (forfait annuel par bénéficiaire, sur justificatifs)	100 % BR + 80 €	100 % BR + 80 €	100 % BR + 125 €	100 % BR + 125 €
---	-----------------	-----------------	------------------	------------------

Médecines douces

Séances d'ostéopathes, d'étéopathes, de chiropracteurs, d'hypnothérapeutes, d'acupuncteurs, d'homéopathes, de psychothérapeutes et de psychomotriciens, ergothérapie, micro-kinesithérapie, naturopathie, sophrologie* (par an et par bénéficiaire)	2 séances à 50 €	2 séances à 50 €	3 séances à 60 €	3 séances à 60 €
---	------------------	------------------	------------------	------------------

Une consultation diététique par an et par bénéficiaire	35 €	35 €	35 €	35 €
--	------	------	------	------

AIDES AUDITIVES

Équipement 100 % Santé⁽¹⁾

100 % Prix Limite de Vente

Équipement hors 100 % Santé⁽¹⁾

Aide auditive adulte - par oreille ⁽⁴⁾ (part régime obligatoire incluse)	500 € ⁽⁵⁾	500 € ⁽⁵⁾	1000 €	1000 €
---	----------------------	----------------------	--------	--------

Diminution du coût auprès des audioprothésistes Sévéane	Service inclus	Service inclus	Service inclus	Service inclus
---	----------------	----------------	----------------	----------------

Piles et accessoires	130 % BR	130 % BR	200 % BR	200 % BR
----------------------	----------	----------	----------	----------

PREVENTION

Actes de prévention

	OPTAM ⁽¹⁾	150 % BR	150 % BR	220 % BR	220 % BR
Actes de prévention selon arrêté du 8 juin 2006	NON OPTAM ⁽¹⁾	130 % BR	130 % BR	200 % BR	200 % BR

Vaccin anti-grippe prescrit non pris en charge par le régime obligatoire*	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
---	-------------	-------------	-------------	-------------

Autres

Sevrage tabagique non pris en charge par le régime obligatoire*				
---	--	--	--	--

Tous vaccins prescrits non pris en charge par le régime obligatoire et médic. anti-paludéens prescrits*	40 €	40 €	60 €	60 €
---	------	------	------	------

Actes paramédicaux réalisés par un pédicure/podologue* (bénéficiaire de 55 ans et +)				
--	--	--	--	--

Voir tableau exact des formules, complet et détaillé auprès d'un conseiller Groupama. Le médecin OPTAM adhère aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée. Le médecin Non OPTAM n'y adhère pas.

Les remboursements seront plus importants en cas de consultation de médecins qui ont adhéré aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée. Comment le savoir ? Ils doivent l'afficher dans leur salle d'attente. Ces informations se trouvent en consultant <http://annuaire.sante.ameli.fr> (1) Tels que définis réglementairement et visés à l'article R. 871-2 du code de la Sécurité Sociale. (2) La prise en charge est limitée à 30 jours par an et par bénéficiaire en cas d'hospitalisation psychiatrique et neuro psychiatrique sauf pour le forfait journalier hospitalier, les honoraires et les frais de séjour pour lesquels la prise en charge est illimitée; elle intervient pour les séjours en maison de repos et de convalescence uniquement suite à une hospitalisation et sur prescription médicale; elle n'est pas acquise pour les séjours en maison d'accueil spécialisée. (3) Suite à une hospitalisation de plus d'une journée OU une immobilisation à domicile de plus de 8 jours consécutifs OU un décès. (4) Dans la limite de 1 700 € à partir du 1er janvier 2021 par oreille part régime obligatoire incluse. (5) 400 € depuis le 1er janvier 2021.

OPTIQUE

Les équipements en optique sont remboursés à raison d'un équipement tous les deux ans ⁽¹⁾

Équipement 100 % Santé ⁽²⁾		100 % prix limite de vente			
Équipement hors 100 % Santé ⁽²⁾					
Monture « Adulte »	Opticiens Sévéane	65 €	65 €	95 €	100 €
	Autres opticiens	65 €	65 €	95 €	100 €
Les deux verres correcteurs : - Verres unifocaux simples - Autres verres « Adulte »	Opticiens Sévéane	Prise en charge intégrale ⁽³⁾			
	Autres opticiens	45 € 135 €	50 € 135 €	50 € 135 €	55 € 140 €
Lentilles*					
Lentilles correctrices remboursées ou non par le régime obligatoire (forfait par an et par bénéficiaire)	Opticiens Sévéane	80 €	80 €	95 €	110 €
	Autres opticiens	65 €	65 €	80 €	95 €
Opérations des défauts visuels*					
2 forfaits par bénéficiaire sur la durée du contrat		155 €	155 €	230 €	305 €

DENTAIRE ⁽²⁾

Soins					
Consultations, soins conservateurs hors inlay/onlay, radiographies, extractions	Dentistes Sévéane	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
	Autres dentistes & stomatologues	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Prévention dentaire					
Actes de prévention dentaire		100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Bilan annuel de prévention dentaire* (forfait annuel par bénéficiaire)		25 €	25 €	25 €	25 €
Détartrage approfondi* (forfait annuel, par bénéficiaire de 55 ans et +)		65 €	65 €	65 €	65 €
Traitement des gencives⁽⁴⁾ (forfait annuel par bénéficiaire)	Dentistes Sévéane	150 €	150 €	200 €	250 €
	Autres dentistes & stomatologues	-	-	-	-

ACTES PROTHÉTIQUES ⁽²⁾

Soins et prothèses 100 % Santé ⁽⁵⁾		100 % Honoraires Limite de Facturation			
Hors soins et prothèses 100 % Santé ⁽⁵⁾					
Couronnes et ensemble des inters d'un bridge en céramique (jusqu'à 4 forfaits par an par bénéficiaire)	Dentistes Sévéane	200 €	200 €	300 €	350 €
	Autres dentistes & stomatologues	150 €	150 €	250 €	300 €
Au-delà des 4 forfaits (couronnes et bridges)	Dentistes Sévéane	170 % BR	170 % BR	200 % BR	250 % BR
	Autres dentistes & stomatologues	170 % BR	170 % BR	200 % BR	250 % BR
Autres actes prothétiques	Dentistes Sévéane	170 % BR	170 % BR	200 % BR	250 % BR
	Autres dentistes & stomatologues	170 % BR	170 % BR	200 % BR	250 % BR
Appareils dentaires amovibles	Dentistes Sévéane	100 % BR + 230 €	100 % BR + 230 €	100 % BR + 330 €	100 % BR + 430 €
	Autres dentistes & stomatologues	100 % BR + 230 €	100 % BR + 230 €	100 % BR + 330 €	100 % BR + 430 €
Pendant les 2 premières années, plafond de remboursement des prothèses par an et par bénéficiaire sur le Hors soins et prothèses 100 % Santé. Si le plafond est atteint, le remboursement est limité à 100 % BR.	Dentistes Sévéane	500 €	500 €	700 €	800 €
	Autres dentistes & stomatologues	400 €	400 €	600 €	700 €
Garantie casse et réparation de 10 ans pour les prothèses dentaires réalisées par les dentistes Sévéane ⁽⁴⁾	Dentistes Sévéane	selon prothèse	selon prothèse	selon prothèse	selon prothèse
	Autres dentistes & stomatologues	-	-	-	-
Implant⁽⁴⁾					
Par implant et par bénéficiaire : 2 implants par période de deux ans	Dentistes Sévéane	150 €	150 €	350 €	550 €
	Autres dentistes & stomatologues	100 €	100 €	300 €	500 €

EXCLUSIVITÉ GROUPAMA :

En cas de soucis de santé, les membres de la famille peuvent bénéficier de garanties d'assistance « Relaimoi » s'ils en ont besoin, même s'ils ne sont pas assurés Groupama. Les garanties concernées : aide-ménagère, téléassistance, garde à domicile/livraisons de repas et de médicaments

(voir : Conditions Générales - Vos garanties d'assistance).

(2) Tels que définis réglementairement et visés à l'article R. 871-2 du code de la Sécurité Sociale.

(3) Verres anti rayures sélectionnés par Sévéane y compris - l'anti reflet à partir du 01/01/2020 - et l'anti salissures hors traitements supplémentaires et dans la limite des plafonds prévus par la réglementation.

(4) L'assuré doit obligatoirement présenter le devis préalable établi par son chirurgien dentiste ; fournir la note d'honoraires de celui-ci ainsi que les justificatifs complémentaires demandés, le cas échéant, par le chirurgien-dentiste consultant du Groupe.

(5) Tels que définis réglementairement et visés à l'article R. 871-2 du code de la Sécurité Sociale.

Les garanties signalées d'un * ne font l'objet d'aucun remboursement du régime obligatoire.

Quelques exemples de remboursements pour plus de clarté



SOINS MÉDICAUX - FORMULE CONFORT

MÉDECIN	NIVEAU DE GARANTIE	Exemples sur une consultation spécialiste à 60 € (hors secteur 2 et dans le cadre du parcours de soin)
MÉDECINS SECTEUR 2 OPTAM	220 % BR	Base de remboursement : 30 € Taux de remboursement : 70 % BR Remboursement régime obligatoire : 21 € - 2 € = 19 € Remboursement complémentaire : 45 € limité à la dépense réelle de 60 € soit 39 € Montant total remboursé : 60 € Reste à charge aucun sauf franchise médicale de 2 €
MÉDECINS SECTEUR 2 NON OPTAM	200 % BR	Base de remboursement : 23 € Taux de remboursement : 70 % BR Remboursement régime obligatoire : 16,10 € - 2 € = 14,10 € Remboursement complémentaire : 29,90 € Montant total remboursé : 46 € Reste à charge : 14 € + 2 € de franchise médicale = 16 €

La participation de 2 € est retenue par le régime obligatoire sur chaque consultation.

DENTAIRE - FORMULE CONFORT

	Exemple pour deux couronnes céramiques à 900 € Hors 100 % santé
CHEZ UN DENTISTE SÉVÉANE	Remboursement du régime obligatoire : 72 € par couronne soit 144 € Remboursement Groupama dentiste Sévéane : 300 € par couronne soit 600 € Reste à charge : 156 €
CHEZ UN AUTRE DENTISTE	Remboursement du régime obligatoire : 72 € par couronne soit 144 € Remboursement Groupama autre dentiste 250 € par couronne soit 500 € Reste à charge : 256 €

OPTIQUE - FORMULE CONFORT

hors panier 100 % santé	Exemple sur une paire de lunette adulte à 559 € (monture 139 € - 2 verres progressifs sans traitement 420 €)
CHEZ UN OPTICIEN SÉVÉANE	Remboursement du régimes obligatoire : 0,03 € pour la monture et 0,06 € pour les 2 verres Remboursement Groupama : 95 € Remboursement Groupama sur les verres : 419,94 € avec traitement des verres et garantie adaptation / casse Reste à charge sur la monture après la réduction des 20 % : 16,20 € Reste à charge sur les verres : AUCUN
CHEZ UN AUTRE OPTICIEN	Remboursement du régimes obligatoire : 0,03 € pour la monture et 0,06 € pour les 2 verres Remboursement Groupama : 95 € Remboursement Groupama sur les verres : 135 € - pas de prise en charge du traitement Reste à charge sur la monture : 43,97 € Reste à charge sur les verres : 284,94 €

Aucun reste à charge pour un équipement 100 % santé

Bon à savoir



Un mode de paiement au choix



Annuel
Semestriel
Trimestriel
Mensuel

Sans frais supplémentaires

+0€

Les modalités de résiliation



Résiliation de votre contrat actuel

Groupama s'occupe des modalités de résiliation de votre contrat actuel à la concurrence.

En cas de souhait de résiliation du contrat Groupama
La demande est à faire soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit auprès de votre conseiller Groupama contre récépissé.



Des tarifs avec réductions dédiées aux sociétaires INITIATIV'RETRAITE 71

Des réductions dédiées

- Une réduction accordée aux sociétaires INITIATIV'Retraite de Saône-et-Loire, déjà incluse dans les exemples de tarifs ci-dessous.⁽¹⁾
- Une réduction supplémentaire à la souscription dès deux personnes sur le contrat : -5% sur la cotisation globale.
- Un mode de paiement au choix : annuel, semestriel, trimestriel ou mensuel, possible sans frais.

Des tarifs selon le régime de base

-15% de réduction sur le contrat GROUPAMA SANTÉ ACTIVE réservée aux adhérents de l'association INITIATIV'RETRAITE.

Pour bénéficier de ces avantages tarifaires :

- **1^{er} condition :** l'adhésion préalable à notre partenaire INITIATIV'RETRAITE est obligatoire et doit être renouvelée à chaque début d'année.
- **2^e condition :** le partenariat avec INITIATIV'RETRAITE reste actif

Les bulletins d'adhésion à l'association départementale partenaire sont disponibles auprès de votre conseiller Groupama en agence.



Les autres avantages Groupama INITIATIV'RETRAITE 71 à ne pas manquer

Ils s'appliquent chaque année jusqu'à la fin de vie du contrat concerné ⁽¹⁾.

L'assurance AUTO

-10 % : réduction valable sur votre assurance auto Groupama ⁽²⁾

L'assurance HABITATION

-10 % : réduction valable sur votre assurance habitation Groupama. ⁽²⁾

Télésurveillance des biens Frais d'installation offerts

Protégez vos biens contre les cambriolages par l'installation d'une télésurveillance Groupama dans votre logement pour sortir ou voyager l'esprit tranquille ! ⁽³⁾

L'assurance Garantie Accidents de la Vie

-10 % ⁽³⁾ : Pour prendre en charge l'ensemble des frais lors d'un accident de la vie privée (chute dans les escaliers, accident de tondeuse, brûlure en renversant une casserole d'eau bouillante...), pour vous, vos enfants ou vos petits-enfants.

Télésurveillance des personnes

-5 € par mois sur votre abonnement **NOE** ⁽³⁾
Pour vos parents isolés ou fragilisés par des ennuis de santé : un bracelet d'alerte et une tablette connectée pour rester en lien avec ses proches.

Faites appel à nos experts patrimoine/succession

Bénéficiez des conseils et de l'expertise des gestionnaires de patrimoine Groupama.

(1) Sous réserve d'être toujours adhérent de votre association et que le partenariat soit toujours actif. (2) Véhicules < 3,5 tonnes à usage privé - voir détails et conditions auprès d'un conseiller Groupama. (3) Voir détails et conditions auprès d'un conseiller Groupama.



L'espace client Groupama

- Consulter le détail de votre contrat
- **Suivre vos remboursements en ligne, être alerté par mail de vos remboursements, envoyer vos devis/factures santé directement au bon service Groupama**
- Trouver les partenaires Groupama près de chez vous (dentistes, opticiens, audioprothésistes...)



L'application Groupama et moi

- À télécharger gratuitement sur votre smartphone : pour être rappelé dans les meilleurs délais par un conseiller du service santé.
- **Pour demander une prise en charge hospitalière, une attestation santé**
- Pour télécharger votre attestation de tiers payant ou envoyer vos devis ou factures en quelques clics
- **Pour envoyer un devis ou une facture optique ou dentaire : vous les prenez en photo et les envoyez directement avec votre appli au bon service !**



**Voir détails sur votre contrat ou avec un conseiller Groupama*



Votre satisfaction est notre priorité !

Avec Groupama , votre fidélité et votre confiance sont récompensées dès le premier jour et tout au long de l'année !



Club avantages⁽¹⁾

 Des réductions exclusives jusqu'à 50%!

À découvrir sur une sélection de partenaires de notre région dans les univers loisirs, maison, auto, prévention, séjour et bien-être.



Fidélité⁽¹⁾

 Des offres privilégiées pour vous remercier !

Nous vous réservons des avantages inédits pour encore mieux vous accompagner lors des moments importants de votre vie, mais aussi en cas de coup dur.



Parrainage⁽¹⁾

 je recommande Groupama,  je suis récompensé !

Les bons plans, ça se partage ! Recommandez Groupama Rhône Alpes-Auvergne à vos proches et économisez jusqu'à 250€ sur vos cotisations d'assurance.

Retrouver tout l'univers Groupama  sur :
www.groupama.fr/regions/rhone-alpes-auvergne/avantages/
Ou depuis votre espace client !

⁽¹⁾ Documents et visuels non contractuels. Soumis à conditions et réservés aux sociétaires de Groupama Rhône-Alpes Auvergne. Conditions et partenariats susceptibles d'évoluer, d'être corrigés, modifiés ou supprimés en cours d'année.

Groupama, c'est aussi l'écoute de nos sociétaires

Notre ADN d'origine agricole nous permet de garder les pieds sur terre : nous connaissons la valeur des choses et plaçons l'humain au cœur de nos actions. Le mutualisme porte les principes de **proximité**, de **solidarité** (regroupement pour un intérêt collectif et partagé) et de **responsabilité**.

Devenir sociétaire Groupama, c'est :

Contribuer à la vie économique et associative locale :

- Votre Caisse locale **crée du lien** entre les personnes
- Votre agence Groupama est un **lieu d'accueil et d'échanges au cœur de votre territoire**.
- Vous avez la possibilité d'**investir** dans votre Caisse régionale et l'économie de votre région.

Avoir une relation privilégiée avec votre assureur :

- Vous avez une offre **adaptée à vos besoins**
- Vous bénéficiez des actions proposées par votre Caisse locale (**informations, prévention, événements...**).
- Vous avez accès à toute une **panoplie de services** et d'innovations pour vous simplifier la vie ; vous disposez d'un interlocuteur Groupama **à moins de 15 kilomètres** de chez vous (salarié ou représentant élu de sociétaires).

Avoir l'opportunité de donner son avis et choisir ses représentants :

- **En exprimant vos attentes, vos besoins et vos remarques** lors de l'Assemblée Générale de votre Caisse locale
- **En échangeant avec les dirigeants** de votre Caisse régionale.
- **En élisant parmi les sociétaires** ceux qui seront vos représentants au niveau local, régional et national.

Pouvoir devenir acteur sur votre localité :

- **Vous vous informez** sur la gestion de votre Caisse locale.
- **Vous pouvez participer vous-même** à la gestion de votre mutuelle en devenant administrateur de votre Caisse locale.
- **Vous encouragez les comportements responsables et solidaires** de vos territoires.



Notre proximité à votre service toute une équipe à vos côtés



Près de chez vous, les équipes commerciales des agences sont à votre écoute pour vous conseiller au mieux selon vos besoins.

- AGENCE GROUPAMA AUTUN** - 15 rue Général Demetz - 09 74 50 32 38 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA BOURBON LANCY** - 18 avenue Général de Gaulle - 09 74 50 32 22 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA BUXY** - 8 grande rue - 09 74 50 34 13 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA CHALON** - 13 boulevard de la République - 09 74 50 32 18 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA CHAGNY** - 3 rue de la République - 09 74 50 32 23 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA CHAROLLES** - 2 rue Beaudinot - 09 74 50 32 20 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA CHAUFFAILLES** - 2 place de l'Hotel de Ville - 09 74 50 32 25 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA CLUNY** - 4 place du commerce - 09 74 50 32 29 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA CRECHES** - 576 route nationale - 09 74 50 32 45 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA DIGOIN** - 11 rue Bartoli - 09 74 50 32 24 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA DOMPIERRE LES ORMES** - 79 grande rue - 09 74 50 34 16 (1)
- AGENCE GROUPAMA ETANG SUR ARROUX** - 16 rue de la République - 09 74 50 32 26 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA GIVRY** - Boulevard de Verdun - 09 74 50 32 44 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA GUEUGNON** - 22 rue de la Liberté - 09 74 50 32 21 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA ISSY L'EVEQUE** - 3 bis place du champ de Foire - 09 74 50 34 17 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA LA CLAYETTE** - 33 rue centrale - 09 74 50 32 47 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA LE CREUSOT** - 45 rue Maréchal Foch - 09 74 50 32 27 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA LOUHANS** - 18 rue Lucien Guillemaut - 09 74 50 32 41 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA LUGNY** - place Pacquier - 09 74 50 32 30 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA MACON SAUGERAIES** - 206 chemin des 4 Pillés - 09 74 50 32 17 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA MACON VILLE** - 3 place Gérard Genevès - 09 74 50 32 16 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA MARCIGNY** - 11 place du 11 Novembre 1918 - 09 74 50 32 19 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA MONTCEAU LES MINES** - 23 rue Jules Guesdes - 09 74 50 32 32 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA PARAY LE MONIAL** - 16 rue des 2 Ponts - 09 74 50 32 42 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA PIERRE DE BRESSE** - 45 grande rue - 09 74 50 32 31 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA ROMENAY** - 2084 quai de La Gare - 09 74 50 34 22 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA SENNECEY LE GRAND** - 54 avenue du 4 septembre - 09 74 50 32 28 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA ST BONNET DE JOUX** - route de Chalon - 09 74 50 34 32 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA ST GENGOUX NATIONAL** - avenue de la Promenade - 09 74 50 34 39 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA ST GERMAIN DU BOIS** - route de Pierre de Bresse - Parking Super U - 09 74 50 32 33 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA ST GERMAIN DU PLAIN** - 2 route du Bourg - 09 74 50 32 33 (1)
- AGENCE GROUPAMA ST LÉGER SUR DHEUNE** - 33 rue du 8 Mai 1945 - 09 74 50 32 99 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA ST MARCEL** - 4 rue du Curtil Canot - 09 74 50 32 37 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA ST MARTIN EN BRESSE** - place du Champ de Foire au bourg - 09 74 50 32 43 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA TOURNUS** - 8 rue rue de la République - 09 74 50 32 46 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA TRAMAYES** - Grande rue - 09 74 50 34 29 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA VARENNES ST SAUVEUR** - 14 chemin de Varignolles - 09 74 50 32 40 ⁽¹⁾
- AGENCE GROUPAMA VERDUN SUR LE DOUBS** - 25 rue de la République - 09 74 50 32 34 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Prix appel local depuis un fixe.

Engagés aux côtés de nos territoires



Groupama Rhône-Alpes Auvergne - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne
50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - 779 838 366 RCS Lyon - Émetteur des Certificats Mutualistes Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

Document et visuels non contractuels - Photos: Aurélien Chauvaud / Shutterstock / Fotolia / iStock / Adobe Stock / Banque image Groupama.